

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale solaire sur 111 ha sur la commune de Sancoins

De : >

Date : 03/05/2024 à 21:26

Pour : ddt-epsancoins@cher.gouv.fr

Monsieur connaissant le lieu sur lequel a été posée une demande de permis de construire je veux vous exprimer mon opposition formelle pour plusieurs raisons:
Cette implantation est prévue en partie sur des zones humides si précieuses dans cette période de changement climatique qui génère de graves sécheresses

Cette implantation serait en vue de la Tour du XII^{ème} siècle classée Monument Historique, ce qui devrait être un argument inattaquable.

Ce type d'implantation agrivoltaïque est sujet à caution. Il est prouvé que l'herbe qui pousse sous les panneaux est insuffisamment riche en minéraux et en de nombreuses substances pour les ovins et que les pâtures entre les panneaux se tassent et laissent difficilement passer l'eau, problème majeur aujourd'hui.

Que dire de toutes les installations annexes : des terres sacrifiées pour les chemins nécessaires aux pompiers, aux machines agricoles chargés d'entretenir le terrain et que dire auparavant du défilé infernal de camions ?

Que dire de tout cet engorgement qui bloque la circulation des animaux, empêche la nidification des espèces, tout ceci créant une perturbation profonde à un moment où toutes sortes d'animaux sont en voie de disparition.

Monsieur l'enquêteur je vous demande pour les raisons évoquées et il en a bien d'autres de donner un avis défavorable à ce projet.

Très cordialement